



LE NIVOT

CIRCULAIRE DE RENTREE COLLEGE – LYCEE

2020/2021

Plan du site

- Accueil
Administration
- Restaurant
- Hébergement
- Pôle BTS
- Salle de spectacles
Salles de cours
- Salle de sport
- Atelier laitier
- Atelier mécanique
- Château et parc paysager
- Atelier porcin
- Atelier ovin



Administration

Directeur : **Cédric TROADEC** - 07 87 98 37 11 - ctroadec@lenivot.net

Directeur-Adjoint : **Lionel BALCON** - 02 98 81 14 19 - lbalcon@lenivot.net

Coordinatrice de vie scolaire : **Morgane SIMON** - 02 98 81 11 63 – msimon@lenivot.net

Secrétariat - Accueil : **Patricia CAMPION** - 02 98 81 10 04 - loperec@cneap.fr
pcampion@lenivot.net

Gestion : **Marie-Paule GONZALEZ** - mgonzalez@lenivot.net - 02 98 81 11 73

Comptabilité : **Johan LOSSY** - jlossy@lenivot.net - 02 98 81 10 29

Responsable de l'apprentissage : **Alain DEQUIN** - adequin@lenivot.net - 02 98 81 11 21

Site internet : www.lenivot.com - Page Facebook : Ecole Le Nivot 29 Lopérec

HORAIRES DE COURS

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Lundi			
	1e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	2e	10:50	11:45
	3e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	4e	13:50	14:45
	5e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	6e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mardi et Jeudi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	7e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mercredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Vendredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:15

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

<u>Toussaint</u> Vendredi 16 octobre 2020 à 13h20 Au lundi 2 novembre 2020 au matin	<u>Noël</u> Vendredi 18 décembre 2020 à 13h20 au lundi 4 janvier 2021 au matin
<u>Hiver</u> Vendredi 19 février 2021 à 13h20 au lundi 8 mars 2021 au matin	<u>Pâques</u> Vendredi 23 avril 2021 à 13h20 au lundi 10 mai 2021 au matin

<u>Jours fériés</u> Mercredi 11 novembre * Jeudi de l'Ascension (13 mai 2021) Lundi de Pentecôte (24 mai 2021)
--

* veille de jours fériés : fin des cours à 12h40 et reprise à 9h40

PORTES OUVERTES	Dates fixées dans le courant du 1 ^{er} trimestre
FETE de l'ECOLE	Le jeudi 13 mai 2021 – Ascension

REGLEMENT INTERIEUR

L'élève et sa famille s'engagent à adhérer au projet éducatif de l'école du Nivot, à respecter le règlement intérieur et la charte informatique. (documents consultables sur le site Internet)

⊕ Assurance accident du travail

Tous les élèves sont inscrits à la Mutualité Sociale Agricole qui couvre tous les accidents, depuis leur départ de la maison pour venir au Nivot jusqu'au retour à la maison. Il en est de même pour les stages prévus dans la scolarité. Ces éventuels accidents sont considérés comme « **accidents du travail** » et sont du ressort de la législation édictée en la matière.

TROUSSEAU

Chacun constituera son trousseau comme il le jugera bon, pour le change normal d'une semaine. **Nous vous demandons de marquer toutes les pièces de vêtement, ainsi que bottes et chaussures, à votre nom.**

A prévoir dès la rentrée :

- ⇒ pour l'Education Physique et Sportive : une tenue de sport (dès le jour de la rentrée)
- ⇒ pour les travaux pratiques et les applications dirigées sur les ateliers pédagogiques une **tenue imperméable est à prévoir pour les jours de pluie** ; toutes les bottes et chaussures sont obligatoirement de sécurité sur les ateliers pédagogiques ; prévoir également une paire de gants
- Les bleus de travail sont mis à disposition sur les différents ateliers
- ⇒ pour les classes de **filière forêt**, le lycée propose une commande groupée à la rentrée (chaussures ou bottes de sécurité, gants, manchons, casques, bleu de travail).
L'aide au 1^{er} équipement de la Région attribuée aux secondes professionnelles sera versée à l'établissement et défalquée de la facture annuelle.
- ⇒ Les collégiens devront avoir un bleu de travail pour les activités d'atelier
- ⇒ pour l'internat :
 - literie : chacun apportera draps, couvertures, oreiller et couvre-lit (ou couette), ainsi qu'une alèse imperméabilisée (90 x 190 cm)
 - une paire de chaussons

LIVRES et FOURNITURES

1- Les livres scolaires

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement.

Certains livres spécialisés sont susceptibles d'être utilisés durant 2 ou 3 années, dans ce cas ils sont achetés globalement et refacturés aux familles.

Les manuels sont obligatoirement restitués en fin d'année scolaire. Tout manuel non restitué sera facturé 30€.

2- Fournitures

- 1 agenda, 2 ou 3 grands classeurs avec feuilles perforées et pochettes transparentes
- 1 bloc note ou support pour prendre des notes
- stylos à bille, stylo à encre, crayons, règle, feutres, ciseaux, effaceur
- les cahiers et les feuilles sont de grand format (21 x 29.7)
- les élèves de Collège et de Seconde devront être en possession d'un dictionnaire
- une clé USB de 2Go minimum (**impératif**)
- les élèves de Seconde Générale devront donc se munir d'une CASIO GRAPH 35+E ; et les élèves de Seconde Professionnelle d'une CASIO GRAPH 25+E (les calculatrices seront marquées au nom de l'élève)
- un cadenas avec 2 clés (pour les casiers scolaires)

PARTICIPATION des PARENTS et des ELEVES

1- Réunion de parents

Dans le courant de l'année, les parents sont invités à rencontrer individuellement les professeurs et il est possible de prendre rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur pour faire le point lorsque cela semble nécessaire.

2- Délégués de Parents

Dans toutes les classes, les parents élisent un ou deux délégués (ou plus) dont le rôle est de participer aux conseils de classe et à 2-3 réunions de bureau dans l'année.

3- Manifestations (Portes Ouvertes, fête de l'école)

La présence des élèves est souhaitée pour un bon déroulement de la fête de l'école le jeudi de l'Ascension, à cette occasion les collégiens ainsi que les élèves de 2nde sont mobilisés en particulier.

Pour les Portes Ouvertes, la présence des élèves est fortement souhaitée.

TARIFS et FACTURATION

1- Tarifs annuels (Cf Annexe)

Les prix de pension sont des forfaits qui tiennent compte des périodes de stage, de voyage et de la date de sortie. Lors d'une absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie, une régularisation se fera sur la facture.

Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement.

2- Facturation et modalités de paiement :

a) Détails de la facturation

Une facture annuelle sera établie en début d'année. Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.

Les factures vous sont envoyées via EcoleDirecte.

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

* **Par prélèvement mensuel** : le prélèvement est proposé sur 10 mois
(du 05/10 au 05/07)

* **Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 10 % est accordée sur la pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant le lycée.

Dans le cas de difficultés financières, même passagères, le Directeur et la Gestionnaire sont à votre disposition pour étudier votre situation.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire...) veuillez contacter M. Johan LOSSY, comptable, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

3- Bourses d'études

Pour les familles qui ont fait la demande, vous recevrez un dossier contenant la liste des pièces à fournir, et la procuration pour le paiement, à signer par le **Chef de famille ou l'élève majeur**. ***Veillez à ne faire aucune rature et à bien compléter et signer les parties grisées. Toute procuration mal complétée ou raturée sera à refaire.***

Les élèves déjà boursiers dans l'établissement et passant en deuxième ou troisième année d'un cycle n'ont que la procuration à remplir et à renvoyer accompagnée d'un RIB, sauf en cas de changement de situation (familiale ou professionnelle).

Les élèves boursiers qui changent de cycle : de la 3^{ème} à la Seconde par exemple et les élèves qui redoublent doivent représenter un dossier.

Pour les élèves venant de l'Education Nationale, la demande de bourse a été faite auprès du collège d'origine. Vous devrez nous fournir la notification de bourse reçue de l'Inspection d'Académie. Si la demande n'a pas été faite dans votre collège d'origine, veuillez contacter l'établissement pour obtenir un dossier



Les dossiers de bourses devront être retournés à l'école du Nivot au plus tard le 1^{er} septembre. Passée cette date plus aucun dossier ne sera instruit. Si vous avez reçu un dossier et que vous ne maintenez pas la demande, merci d'en faire part au secrétariat de l'établissement.

4- Transport :

Deux formules : **un transport hebdomadaire** et **un transport journalier** qui permet aux élèves du centre Finistère d'être demi-pensionnaires.

Premier circuit de car : le vendredi 4 septembre 2020
(Départ du Nivot 13h20 après le déjeuner)

Tous les élèves déjeuneront le vendredi midi avant de quitter l'établissement

4.1 - Pour le transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper** (inscription à faire auprès de la CAT par tél au : **02 98 90 68 40** ou sur le site internet www.via0029.fr)
Correspondance possible **Châteaulin - Crozon** (inscription à faire auprès de la CAT par tél au : **02 98 90 68 40** ou sur le site internet www.via0029.fr)
2. Le Nivot - **Brest** (inscription à faire auprès de la CAT par tél au : **02 98 90 68 40** ou sur le site internet www.via0029.fr)
3. Le Nivot - **Chateauneuf - Scaër - Gourin**
4. Le Nivot - **Landivisiau - Morlaix**

} inscription à confirmer auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée, **voir tarifs ci-après** (les points de chargement seront définis suivant la provenance des élèves)

Pour les lignes 3 et 4, le Conseil Général apporte une aide annuelle aux familles, limitée à 50 % du coût justifié du transport, 50 % de majoration pour les familles non imposées sur le revenu. S'inscrire au Nivot qui fournira en cours d'année les imprimés « Aide Conseil Général ».

4.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site www.cat29.fr/

Horaires départ des bus de Jean Moulin :
Lundi : 8h55
Mardi à Vendredi : 7h55

Horaires départ des bus du Nivot :
Lundi – Mardi – Jeudi : 16h50
Mercredi et Vendredi : 15h50

REGLEMENT GENERAL sur la PROTECTION des DONNEES (RGPD)

Document consultable sur le site Internet

DISPENSE de SPORT ET/OU de TRAVAUX PRATIQUES

Toute dispense de sport et /ou de travaux pratiques devra être justifiée par un certificat médical et fournie à l'établissement.

ALLERGIES

- Alimentaires

La société Convivio chargée des repas au lycée met en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Régimes alimentaires proposés :

- sans arachide
- sans arachide et fruits à coque, sans fruits de mer, sans œufs, sans moutarde, sans poisson
- sans gluten
- sans produits laitiers
- diabétique.

Si votre enfant est concerné, demandez un dossier au secrétariat, nous vous aiderons à le renseigner.

- Diverses

En cas d'allergie connue (pollen, poussières, etc...), veuillez informer la Vie Scolaire et votre professeur principal en début d'année.

HANDICAP

Pour tout sujet concernant le handicap, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l'enseignant référent en lien avec la MDPH :

Didier Jouberton

Collège St Sébastien
4 rue Hervé de Guébriant
29419 Landerneau Cedex

Tél : 06 72 66 98 96

didier.jouberton@enseignement-catholique.bzh

**Les dossiers d'aménagement vous seront délivrés à la rentrée
par les professeurs titulaires.**

COUTS DE SCOLARITE COLLEGE-LYCEE 2020/2021

TOTAL ANNUEL					
CLASSES	Contribution	Demi pension	Internat	Total pension	Total demi-pension
QUATRIEME ET TROISIEME	371	896	2 443	2 814	1 267
SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	524	977	2 652	3 176	1 501
SECONDE PROFESSIONNELLE	524	884	2 385	2 909	1 408
PREMIERE BAC PRO	524	896	2 408	2 932	1 420
TERMINALE BAC PRO	524	919	2 548	3 072	1 443
PREMIERE ET TERMINALE STAV	524	966	2 606	3 130	1 490

Les impressions et copies au CDI au-delà de 10 € seront facturées à l'unité 0,10 €/noir et 0,25 €/couleur

En plus de ces tarifs, les fournitures diverses, les voyages d'études ainsi que les activités périscolaires choisies par vos enfants, vous seront facturés,

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE (lignes privées)		PACK PHOTOS	15 €
ANNUEL	COTISATION FOYER		5 €
11 à 25 km	486	Le Conseil Général apporte une aide annuelle aux familles, limitée à 50 % du coût justifié du transport, 50 % de majoration pour les familles non imposées sur le revenu. S'inscrire au Nivot qui transmettra en cours d'année les imprimés.	
26 à 50 km	513		
51 à 75 km	562		

TARIF ACTIVITE EQUITATION		TARIF ACTIVITE VTT	
ANNUEL	1 séance par semaine		ANNUEL
PARCOURS (2h)	361	209	

L'engagement pour ces options est annuel.

En cas d'abandon, aucune somme ne sera rétrocédée sauf cas de force majeure

NOUVEAUTE SELF

Chaque élève disposera d'un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.

INFORMATION COVID-19

Au regard de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), différents aménagements ont été mis en place au sein de l'internat, des classes et des espaces de restauration pour permettre l'accueil de tous les jeunes. Ceux-ci, dès la première semaine, seront formés aux gestes barrières et aux bonnes pratiques d'hygiène à prendre en compte au sein de l'école du Nivot.